

Image not found or type unknown



Demande de prise en charge des reparations par le constructeur au

Par **eruidar**, le **07/07/2012** à **17:35**

Bonjour,rnj ai acheté un vehicule d occasions dans un garage a 13000km fait tous les entretiens a 30 000 et 60000km a ce jour mon vehicule a 69000km garantie constructeur passer depuis 1 ans mon vehicule tombe en panne cause chaine s de distribution cassé probleme connu du constructeur puis je demander le remboursement de la reparation